

Conseil provincial du 23 janvier 2025
Question orale posée au Collège Provincial

Monsieur le Gouverneur,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Député-es,

Lors des débats ayant précédé la cession de la gestion du CHR à un opérateur privé, des garanties claires et répétées avaient été données aux élu-es, au personnel et à la population quant à l'absence de casse sociale. Les représentants de Solidaris, soutenus par la majorité provinciale, affirmaient alors explicitement qu'il n'y aurait ni licenciements, ni restructurations entraînant des pertes d'emploi, les ajustements se limitant, selon leurs termes, au non-remplacement de certains départs à la retraite.

Ces assurances ont joué un rôle déterminant dans l'acceptabilité politique de cette décision. Elles engageaient non seulement l'opérateur désigné, mais également la Province, en tant que pouvoir public ayant transféré la gestion d'une institution hospitalière essentielle sur la base de garanties précises.

Or, les faits aujourd'hui contredisent frontalement ces engagements. Dans un communiqué de presse du 30 septembre, le CHRSM indique avoir procédé à plusieurs audits ayant conduit à une réorganisation impactant directement l'emploi, principalement dans les services administratifs.

Ce décalage entre promesses et actions constitue une rupture de confiance grave, tant vis-à-vis des travailleur·euses concerné·es que des élu·es provinciaux·ales appelés à se prononcer sur la base d'informations qui apparaissent aujourd'hui, au minimum, incomplètes, voire trompeuses.

Même si la Province n'assure plus la gestion directe du CHR, elle ne peut se retrancher derrière ce transfert pour se soustraire à ses responsabilités politiques. Confier la gestion d'un hôpital public sur la base de garanties sociales qui ne sont ensuite pas respectées interroge directement la crédibilité de la parole publique et la capacité de la Province à protéger l'intérêt général.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes :

1. Le Collège reconnaît-il aujourd'hui l'existence d'une rupture de confiance, au regard des engagements pris publiquement et des conséquences sociales désormais avérées au sein du CHR ?
2. Comment la Province explique-t-elle que des déclarations aussi catégoriques sur l'absence de licenciements aient pu être formulées alors que quelques mois plus tard, on débouche sur des suppressions sèches de postes ?
3. La Province a-t-elle mis en place un dispositif de suivi et de contrôle des engagements sociaux pris lors de la cession de la gestion du CHR ? À défaut, comment justifie-t-elle l'absence de mécanismes de garantie pour le personnel ?

4. Enfin, le Collège entend-il tirer les conséquences politiques de cette situation afin que des décisions futures impliquant des partenariats ou transferts de gestion ne reposent plus sur des promesses sociales qui, manifestement, n'engagent que celles et ceux qui les subissent ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Tessa Bwandinga (Ecolo)